

1939 - LA POUDRERIE NATIONALE DE SAINTE LIVRADE SUR LOT UNE POUDRERIE AVORTEE !

Clément Goulinat

Le drame lointain de Dien-Bien-Phu, les accords d'Evian et l'abandon de l'Algérie ont retenti dans cette vallée. Ils ont amené dans les cantonnements installés, après les républicains espagnols, les Mongols ralliés ou non à la Wehrmacht, les Juifs en instance de déportation et toute une série de populations déplacées.

Le site choisi pour implanter la poudrerie est rive gauche du Lot, entre Casseneuve et Sainte-Livrade dans une anse de la rivière, une zone plate d'alluvions récentes, à texture légère où la vallée atteint sa plus grande largeur.

L'agriculture à dominante fruitière et maraîchère y est dynamique. Le grand prix d'honneur de l'exploitation agricole de 1936, a été décerné à Jean Delcros pour sa ferme du Verdié. Personne n'eût pensé qu'elle subirait trois ans plus tard, l'outrage du bulldozer et des pelleteuses !

Comment aurait-on à Sainte Livrade pu sentir le vent mauvais venir des décrets-lois de Laval et de Daladier ? - ceux du huit août et du trente octobre 1935 - relatifs à l'expropriation, - ceux de juillet et novembre 1938 - sur l'organisation en temps de guerre - celui enfin du vingt mai 1939 - déclarant urgents et d'utilité publique les travaux pour la Défense Nationale et dérogeant aux formalités habituelles.

Les événements qui vont suivre, sur les cinq cents hectares expropriés, pourraient conduire à de longs développements. Dans le cadre de cette communication, je me bornerai aux faits saillants, tels qu'ils ont été ressentis sur place ;

- la réquisition - ses modalités - les indemnités de dépossession-
- la poudrerie commencée dont l'ampleur étonne
- les conséquences de la défaite
- les occupations précaires
- la rétrocession aux expropriés et le lycée agricole
- 1950 - la renaissance
- la balance des effets pervers et des développements induits.

I - Réquisition des terres - Drame des expropriés -

La réquisition des terres ouvre sur le drame des expropriés. Un ordre de réquisition daté du 30 septembre 1939, « au nom de la loi, de la Défense Nationale, de l'organisation de la Nation en temps de guerre », parvient un jour d'octobre 1939.

Il émane du Service Central des Constructions et Poudres, sous la signature de l'ingénieur en chef militaire, directeur du service à Montauban.

Il précise que l'occupation sera effective le 1^{er} Novembre 1939. C'est le ciel qui tombe sur la tête ! Souvent le mari est mobilisé depuis les premiers jours de septembre. L'épouse est seule et ne réalise pas ce que signifie ce papier, cette réquisition pour une poudrerie ! On lui précise sèchement « votre propriété ! on vous prend votre propriété. Il faut être partis à la fin du mois ! » ⁽¹⁾

L'affolement est général, mais quasiment méconnu dans la cité livradaise, ignoré à Villeneuve et à Agen. Aucune trace de compassion, de sollicitude, pas une ligne dans la presse, pas une ligne dans les compte-rendus du Conseil général, pas davantage dans ceux du Conseil d'arrondissement ⁽²⁾, de la Chambre d'agriculture, du Conseil municipal de Sainte Livrade !

Il faut pourtant décider d'un gîte pour la famille, d'une situation d'attente, d'un rachat pour lequel l'indemnité n'est ni connue, ni versée... ⁽³⁾

Les expropriés sont seuls, seuls dans un premier temps devant les propositions officielles d'indemnisation et les négociations parallèles. Il faudrait évoquer en détail la tragi-comédie des estimations, négociations, instances diverses, avant règlement, quatre ans plus tard !

Interviennent d'abord, l'inspecteur principal des domaines qui remet son relevé estimatif le 15 novembre 1939, pour 60 propriétés comptant 427 hectares, puis le génie militaire qui entend conduire les pourparlers amiables, enfin le receveur local de l'enregistrement appelé à la rescousse en janvier 1940.

Les affaires traînent. Seuls 23 propriétaires ont traité à l'amiable.

Les autres, plus de 50, dont les avocats ont pris les affaires en main, s'engagent dans un avenir incertain.

Le calendrier en témoigne :

Novembre 1939:	Prise de possession
Juin 1940:	Armistice. Interruption des travaux qui ne furent pas repris
27 Juillet 1940:	Ordonnance d'expropriation signifiée en Octobre 40
Aout 1941:	Consignations des indemnités approximatives et provisionnelles
Octobre 1941:	Paicment de ces indemnités
Mai 1942:	Décision de la commission chargée de fixer les indemnités
20 Juin 1942:	Jugement du tribunal civil de Villeneuve chargé de fixer les indemnités, en appel des décisions de la commission arbitrale
Décembre 1943:	Règlement de l'indemnité et des intérêts de l'indemnité d'expropriation. ⁽⁴⁾

II - Un projet impressionnant !

Ce qui se bâtit, n'est pas une usine annexe, des ateliers spécialisés et supplémentaires, mais un ensemble dont l'ampleur étonne par la superficie totale :

- 421 ha pour la poudrerie proprement dite
- 39 ha pour les cinq cantonnements extérieurs, dont deux subsistent encore.
 - Moulin du Lot à Ste Livrade (actuel CAFI) : huit ha
 - La Catheric et Paloumet à Bias (actuel CARA) : douze ha
 - La Gare et la Glaudoune à Casseneuil : 15ha
 - Carrère à Villeneuve sur Lot : 4ha⁽⁶⁾

Au total 460 hectares !

La poudrerie de Bergerac, construite également en pleine guerre, en 1917, ne couvrait, en 1940 que 195 ha, mais 12.000 personnes y travaillaient cependant.

L'usine projetée aurait consommé journalièrement 40 à 50.000 m³ d'eau, soit les besoins actuels d'une ville de 150.000 habitants. D'où l'importance primordiale de la rivière, où la station, «AS TANDIS» aux portes de Casseneuil, devait puiser et déverser dans deux conduites ciment de 50 cm de diamètre.

Les voies ferrées, intérieures, ballastées et partiellement posées, toutes au gabarit SNCF, représentaient une longueur de 25 km !

600 bâtiments, en général de faible dimensions, espacés pour des raisons de sécurité, s'élevaient sur le territoire. Ce dernier borde la départementale 217 sur près de 3km. La plus grande profondeur de cette voie au Lot est de 1,8 km. ⁽⁷⁾

OUVERTURE DU CHANTIER... Du jour au lendemain, le chantier ouvre! Dans les derniers jours d'octobre 1939, les entreprises attributaires s'installent et recrutent par voie de presse : ouvriers, manoeuvres, terrassiers, maçons, cimentiers, charpentiers, mécaniciens et chauffeurs «pour le chantier de Sainte Livrade». «Les propriétaires de camions qui désirent faire des transports, doivent se faire inscrire à la Société Générale d'Entreprise qui a installé ses bureaux à Sainte Livrade», précisent les journaux du 26 octobre 1939.⁽⁸⁾

Un fourmillement s'installe et dans l'ambiance particulière de ce début de guerre, «la frénésie a débarqué»!

La presse locale, à la suite d'incidents mineurs, fustige, «les indésirables venus s'embaucher pour des travaux qui se font dans la région». Les 3500 républicains espagnols réfugiés ont réparti leurs 14 compagnies dans des gîtes provisoires et s'emploient au montage des baraquements des camps.

Censure ou auto-censure, on ne parle jamais dans les quotidiens, de la Poudrerie Nationale, mais seulement du «chantier de Sainte Livrade» ou des «travaux qui se font dans la région»

LE CHOIX DE CETTE VALLEE INTRIGUE... Le service central des constructions du Ministère de l'Armement n'a pu, seul, inventer ce site! Les expropriés sont furieux et recherchent le coupable, recherchent et dénoncent, bien sûr sans preuves, le «politique du coin», le mauvais génie que l'intérêt ou l'ambition, aurait conduit à proposer ce qui pour eux est un désastre.

Georges Leygues est mort en 1933. Gaston Carrère le sénateur maire de Sainte Livrade né à Casseneuil, malade depuis 1934 est décédé en 1936. Cela fait cinq ans. Mais selon l'adage, «à qui profite le crime ?», le bruit se répand qu'il pourrait être à l'origine, car l'affaire viendrait de loin. Il aurait voulu industrialiser ce secteur...2000 ouvriers, plus leurs familles, des rentrées fiscales, un essor économique ⁽⁹⁾ ! Comparant à Bergerac, la taxe professionnelle valeur 1990, s'élèverait à 35-40 millions.

Pour la commune-siège, de 20 à 22 million, soit deux fois son potentiel fiscal et trois fois ses investissements annuels ! Ne rêvons pas !

III - Juin 1940 : conséquences de la défaite.

Sept mois d'activité fébrile sont arrêtés par la défaite.

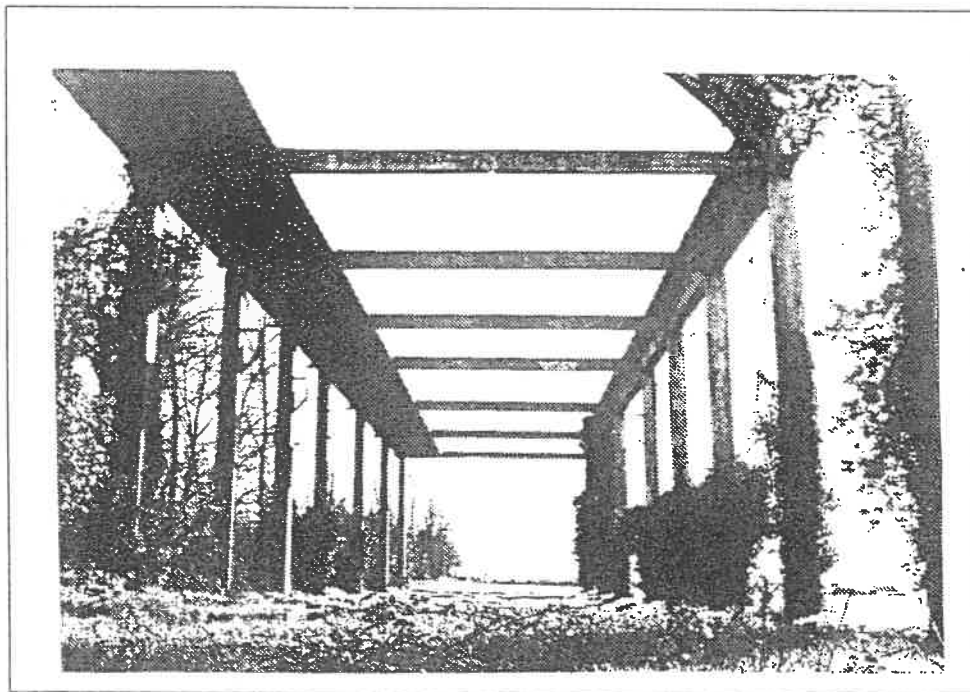
Dès novembre 1939, les embauchés affluent, les cantonnements provisoires s'élèvent, les machines entrent en action. Aussi les arbres sont abattus, les murs s'écroulent, des tranchées et des fouilles sont creusées et emplies de béton.

Le béton est partout, qu'on le fabrique, qu'on le transporte ou qu'on le coule !..et les alignements impressionnants des bâtiments s'élèvent Plus de 5000 travailleurs de toutes qualifications et origines changent le visage de la vallée.

Tout compte fait, de novembre à juin 1940, on a bougé pas mal de choses et la machine tournait à plein régime. Encore douze mois et l'ensemble eût été fonctionnel.

Mais sous le choc de la défaite, tout s'arrête. Les travaux ne reprendront pas. Même si les Espagnols, un an encore, achèvent les cantonnements et démontent les voies ferrées.

En juillet 1940, alors que les entreprises se replient, il ne reste pratiquement plus d'anciens immeubles. Le silence s'établit sur des forêts de béton en cours de coulage, dans un décor désolé...



Lieu-dit Septfons

Photo Jacques Pons

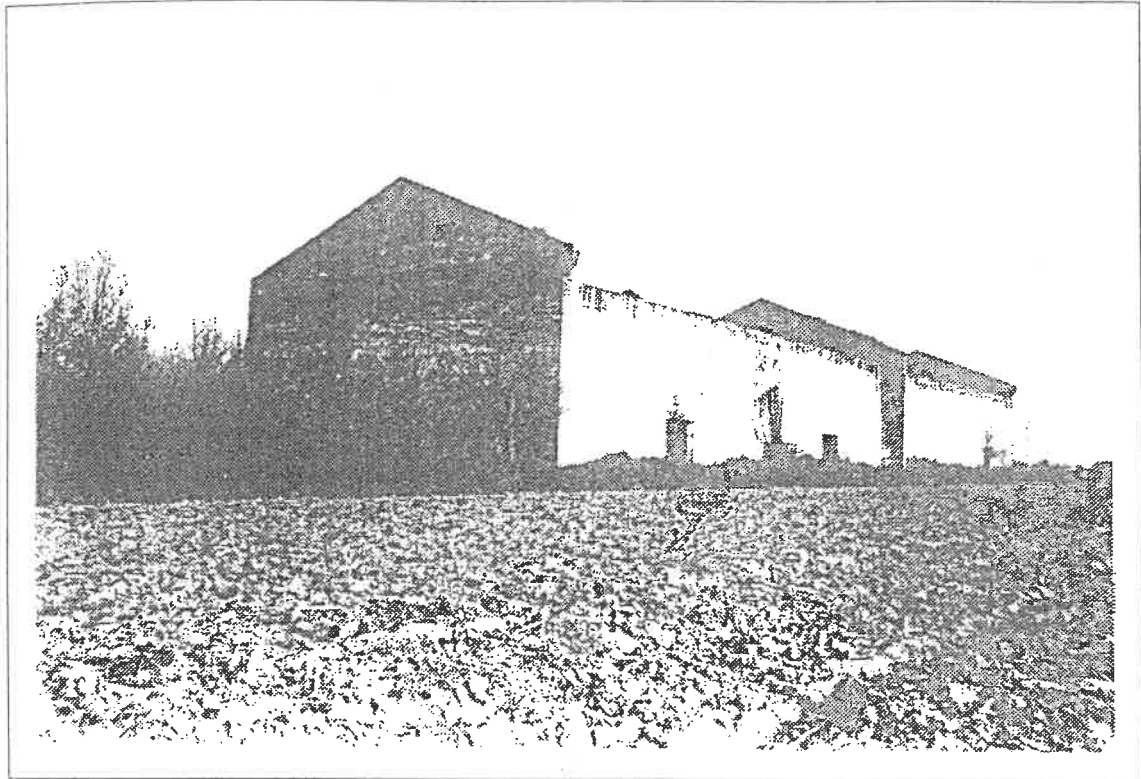


Photo G. Escudié

IV - DE 1940 à 1947, les occupations précaires.

De 1940 à 1947 s'étend le temps des occupations précaires et de l'avenir incertain.

En août 1940, le ministre de l'agriculture, demande à celui de la production industrielle la remise des terrains à son Ministère. Il renouvelle sa demande en octobre de la même année. On fait savoir, que la partie utilisable, sera restituée.

Le quatorze octobre 1940, le ministère de la guerre, replié à Chamallières, précise qu'il y a lieu de poursuivre les acquisitions :

1°) des terrains de Sainte Livrade, Casseneuil et Bias, occupés par la voie ferrée de raccordement et déjà en service.

2°) des terrains des cantonnements.

3°) des terrains de la station de pompage et des canalisations.

On doit rendre à leurs propriétaires, après remise en état, les terrains jouxtant l'usine, destinés à l'établissement d'un champ de tir !

En février 1941, la direction des services agricoles de Lot et Garonne, écrit aux deux Ministres au sujet de l'affermage des terres aux réfugiés Alsaciens-Lorrains. Le ministre de la production industrielle affirme que les terrains ont été remis au ministre de l'agriculture. Ce dernier confirme qu'il étudie la question. De nombreuses relances interviennent.

En septembre 1941, l'ensemble des terrains est remis aux «Chantiers de la Jeunesse Française», à l'exclusion d'une zone réservée de 20 ha, où se cantonnent les employés des poudres. Les Espagnols abandonnent, pour d'autres chantiers, le camp dit «des Espagnols» et les cantonnements extérieurs. Le domaine de la poudrerie et les cantonnements, connaissent des sorts et des occupations différents quoique parallèles.

Le Domaine de la Poudrerie

Le Groupe 36 «Montcalm» des chantiers de la Jeunesse Française, s'installe dès juin 1941. 1500 jeunes, accomplissent leur temps. Le PC est au château de Miquel, les hommes sont répartis à Sautoul, Septfonds, Gilet, au camp «dit des Espagnols». Au gré des vents les voisins recueillent les bribes du « Salut aux couleurs, des chants de marche.. du fameux Maréchal nous voilà !»

Pour les ateliers, il n'y a que l'embarras du choix. Cependant la mise en valeur du sol, n'est ni rationnelle, ni productive!

En novembre 1943, les Allemands prélèvent, sur le stock «poudrerie» dix wagons de matériel divers et dix véhicules utilitaires.

En juin 1944, les chantiers de jeunesse sont dissous. Dès le début de cette année, la plupart des jeunes ont disparu dans la nature, rejoignant en nombre les maquis de la région.

Le service des poudres et explosifs de Bergerac, recueille la gestion. Selon un vœu du conseil général du Lot-et-Garonne, des terrains sont mis à la disposition de l'agriculture. C'est le temps des emblavements occasionnels pour cause de pénurie, des locations précaires à des tiers, des ventes d'herbe sur pied. Le château de Miquel devient le siège de la colonie de vacances du service des poudres et explosifs de Bergerac.

La liquidation s'annonce. Les Domaines vendent sous soumission pour le compte du Service des Poudres : des charpentes métalliques montées, non montées, neuves ou dépareillées, des baraquements en bois, du matériel de couchage dont 3600 lits métalliques, des poteaux en ciment, du matériel électrique, de l'outillage industriel.

Pour la dernière fois, des convois SNCF circulent sur les voies de la poudrerie, avant que rails, traverses, et ballasts, ne soient à leur tour vendus et enlevés. Enfin en septembre 1947, le conseil général émet un vœu en faveur de la création d'une Ecole d'Agriculture et d'Arboriculture Fruitière à Sainte Livrade et de la remise à cette école du «château de Miquel».⁽¹⁰⁾

V - La rétrocession aux expropriés et le lycée agricole.

Entre temps est intervenue la publication au JO de la loi du treize avril 1947. Son article 36 prévoit que *«les anciens propriétaires des immeubles expropriés depuis le premier septembre 1939, pourront demander la remise desdits immeubles. Le prix de rétrocession sera fixé à l'amiable...»*

Ainsi en novembre 1947 le service des poudres, remet 267 ha aux Domaines, pour être rétrocédés aux expropriés, sur la base de la loi du treize août 1947.

Le surplus est conservé par le service des poudres, dont 107 ha que l'on destine à l'Ecole d'Agriculture de Fazanis à Tonneins.

En mars 1948, par décret du président du conseil, contre-signé du ministère de l'agriculture est décidée la création d'une école d'agriculture et d'arboriculture fruitière.

Le château de Miquel et les terres attenantes sont conservés par la colonie de vacances de Bergerac.

Une décision du 15 mai 1948 désaffecte la zone des 267 ha à rétrocéder et place le camp de

la gare de Casseneuil, en dehors de tout projet, alors que :

Le camp de Carrère à Villeneuve sur Lot est réaffecté au service de la justice et les camps de Sainte Livrade et de Bias au ministère des forces armées,

Le camp de la Gladoune à Casseneuil passe au ministère de la France d'Outre-Mer. En décembre 1948, une pétition contre l'école, avec une cinquantaine de signatures est adressée au Préfet !

Les travaux de construction de l'Ecole d'Agriculture, sont cependant entrepris. ⁽¹¹⁾

Il y a différence de traitement, entre les personnes constituées en syndicat, auxquelles on remet leurs anciennes propriétés, et les autres, que l'on prive de cette remise, pour constituer le domaine de l'Ecole. Cela se passera pour les premiers, sans problème majeur.

Les prix sont jugés avantageux et autorisent, soit la réinstallation, soit la revente, avec bénéfice.

Un procès mémorable mérite d'être évoqué.

Il y a les expropriés dont les terrains sont compris dans les 131 ha destinés à l'école d'agriculture et parmi ces derniers, «les consorts Briffaut Ferrière», les plus lésés, puisque l'école se réalisait presque exclusivement à leurs dépens.

Ils avaient été expropriés de trois métairies et de la maison dite «château de Miquel», soit 67 ha, représentant près de 20% de la poudrerie proprement dite.

Mmes Briffaut Ferrière soutenaient instances sur instances, appuyées sur les dispositions incontournables de l'article 53 du décret-loi du 8 août 1935, reconnaissant aux anciens propriétaires, le droit de réclamer la remise des terrains qui n'ont pas reçu la destination d'utilité publique prévue.

Les procès intentés à l'Etat durèrent de 1942 à 1963. L'Etat les perdra tous, sans pour autant s'incliner devant les arrêts rendus. ⁽¹²⁾ Pour «raison d'Etat», il a recherché et sans doute trouvé une solution de compromis aboutissant à l'abandon d'instance!

LE SENATEUR OPINIATRE

Il faut signaler le rôle moteur, joué par Etienne Restat, sénateur maire de Casseneuil, conseiller général de Lot-et-Garonne. Tout au long de l'affaire du transfert de l'Ecole de Fazanis-Tonnacins à Sainte Livrade, l'opiniâtre sénateur avait saisi l'assemblée départementale et organisé tous les moyens de pression au ministère de l'agriculture.

L'établissement d'enseignement agricole, installé en situation favorable a prospéré. Evoluant d'école régionale en lycée agricole, il y a pris le nom du parlementaire qui le protégea avec persévérance. Il est aujourd'hui le

LYCÉE d'ENSEIGNEMENT GENERAL et TECHNOLOGIQUE AGRICOLE

de SAINTE LIVRADE SUR LOT

Etienne Restat

Cet établissement public local d'enseignement, dépendant du ministère de l'agriculture, regroupe autour du lycée proprement dit, le centre de formation d'apprentis et le centre de promotion professionnelle agricole. L'exploitation agricole annexée est en arboriculture, pépinières, serres, cultures maraichères, grandes cultures et élevages, le support pédagogique des matières enseignées.

Les centres annexes, reçoivent annuellement 300 à 350 adultes ou apprentis.

Le lycée compte 400 élèves ou étudiants. Les élèves préparent un brevet de technicien agricole (BTA) dans les options «polyculture élevage», «cultures légumières», «arboriculture fruitière», «agro-alimentaire».

Ils peuvent aussi obtenir un baccalauréat «sciences agronomiques et techniques» (BAC D'). La plupart poursuivent au lycée pour un diplôme de type BAC+2 et de niveau III. Ils obtiennent alors le brevet de technicien supérieur agricole et peuvent éventuellement poursuivre dans certaines universités, préparer un certificat de spécialisation ou entrer en classe préparatoire au concours des écoles d'ingénieurs agronomes et agro-alimentaires.

50 enseignants (ingénieurs agronomes, techniciens agricoles ou professeurs certifiés des collèges) et 20 vacataires ou intervenants, dispensent l'enseignement. S'ajoutent 80 employés divers de toute qualification dont 50 contractuels.

Un important programme d'équipement est en cours de réalisation. Il comportera des locaux d'enseignement, des laboratoires et une serre verre expérimentale de 5000m².⁽¹³⁾

VI - 1950 annonce la renaissance.

Rendu à l'initiative et à l'activité privées, ce secteur fertile, marque enfin, dix ans après le saccage, sa véritable renaissance.

Le dynamisme du secteur agricole a eu raison des ronces, des chiendents et de la végétation adventice. On a dispersé les ballasts, extrait les bétons de soubassement. En guise de souvenirs, subsistent çà et là, quelques îlots où le béton et une végétation arborée, s'élançant vers la lumière. Des constructions neuves, souvent installées, dans des blocs bétons, élevés pour loger coton-poudre centralite, galette ou poudre blanche ⁽¹⁴⁾, ont remplacé les bâtiments livrés au bulldozer de 1940 ! Ces vestiges, ces alignements conservés, jaillis çà et là, donnent aux lieux ce caractère irréel où se manifeste la poudrerie fantôme.

La culture maraîchère, fruitière ou de serres progresse. Les agriculteurs, ou les *vivants de l'agriculture* sont plus nombreux qu'ils n'étaient en 1939. Ils ne sont pas les seuls. Les résidents connaissent à nouveau la situation enviable d'où l'on avait chassé les expropriés. Les résidents secondaires peuplent les berges du Lot. Celui ci transformé par le barrage hydro électrique du Temple sur Lot, a pris des allures de fleuve !

Après les années 40, c'est donc pour le territoire de la poudrerie nationale avortée, le grand retour à la vie communale de plein exercice, et sa contribution au développement local.

Les cantonnements appelés à loger des hommes, sont devenus des camps et ont vu passer les populations déplacées de l'histoire récente. En ce sens, le drame de Dien Bien Phu et celui de l'abandon de l'Algérie, ont retenti dans notre vallée.

VII - Balance des effets pervers et des développements induits.

Peut on tirer le bilan de cette décennie perturbée ?

Porter au débit et au crédit, en cette matière, n'est pas juger froidement, en termes de profit ou de pertes. Les éléments échappent à l'appréciation et ne ressortent pas de décisions ordinaires

d'administration.

L'élu local, l'administrateur porte, cependant, un certain regard sur l'aboutissement des évènements subis. Il est entraîné au bilan.

Il ne peut décemment souligner les apports, sans rappeler de quelle déchirure, tout a été payé. La souffrance d'une centaine de compatriotes et de leurs familles abandonnant, comme les réfugiés de l'histoire récente, leur patrimoine matériel et affectif. L'injustice vécue d'un environnement indifférent, celui des non mobilisés, hors d'âge, dispensés, affectés, inaptes, étrangers, continuant leurs activités profitables. Le gaspillage du cinquième du territoire communal mis totalement hors circuit.

Par contre, les apports sont évidents. Ce n'est certes pas la poudrerie nationale aux 2000 employés, ses rentrées fiscales, l'urbanisation induite, l'essor économique...

Mais il faut mentionner en lettres majuscules, l'installation du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole. Les manifestations qui s'y déroulent, donnent à la commune siège, une notoriété que renforce le rayonnement de la formation dispensée.

Le retour à l'exploitation agricole de tous les terrains, l'orientation vers des cultures utilisatrices de main d'oeuvre, la reconstruction générale, sont des éléments positifs.

Il ne faut pas non plus, sous-estimer l'apport au commerce local de populations momentanément, et parfois, pour plusieurs décennies, installées sur la commune. Ceux que l'activité nouvelle et les hasards de l'histoire ont fixé sur notre sol, ont pris et prennent chaque jour leur part du développement qui a porté la cité livradaise de 2700 habitants en 1939 à 6200, cinquante ans plus tard.

Clément GOULINAT

31 mars 1992

Notes

- 1) Document d'Ordre de réquisition dont le double est à la Mairie de Sainte Livrade.
- 2) Conseil d'Arrondissement. C'est une instance élue de la 3^{ème} République.
- 3) Archives Départementales du Lot et Garonne. Courrier type aux propriétaires évincés.
- 5) J. Ferrière. Documents personnels.
- 6) Archives Départementales. Plans et relevés.
- 7) Division défense espace du service national des poudres, établissement de Bergerac. Documents et plans communiqués par Jean-claude Tuet.
- 8) La Petite Gironde. Quotidien de Bordeaux du 26 octobre 1939.
- 9) Mémoire locale. Recueilli auprès de contemporains.
- 10) J. Ferrière. Documents familiaux, chronologie des évènements.
- 11) Archives Départementales de Lot et Garonne. Dossier poudrerie nationale de Saint Livrade sur Lot.
- 12) Documents privés de Mesdames Briffaut et Ferrière.
- 13) Lycée Agricole. Documentation de l'auteur.
- 14) Service national des poudres, établissement de Bergerac.